

### 1.3.2. La dynamique territoriale et démographique

Comme la majorité des communes littorales, les communes de la rivière de Penerf ont connu une importante croissance démographique au cours des vingt cinq dernières années. Au recensement de 2006, les communes concernées totalisent une population de 14 288 habitants.

Entre les recensements de 1990 et de 1999, ces cinq communes ont connu un accroissement de population de 15,5%, et de 20%, entre 1999 et 2008.

	1968	1982	1990	1999	2004	2006	2008
Surzur	1461	1658	2081	2434	2813	3171	<b>3523</b>
Damgan	814	905	1032	1353	1535	1456	<b>1561</b>
Le Tour du Parc	502	571	672	741	889	990	<b>1095</b>
Sarzeau	3676	4406	4972	6143	6941	7155	<b>7671</b>
Ambon	1008	881	1006	1255	1469	1516	<b>1669</b>
Total	9429	10403	11753	13925	15651	14288	<b>17527</b>

Tableau VI: Evolution de la population des communes du site (source Insee)

Estimation de la population pour Damgan sur la base du nombre de constructions autorisées depuis 1999 (source DDE) et de l'hypothèse d'une occupation de 2,1 personnes par logement (voir INSEE). Données actualisées sur INSEE dernier chiffre officiel 2008

Les communes de ce site présentent deux profils<sup>50</sup>. Le long de la façade maritime et à l'embouchure de la rivière de Penerf, Le Tour du Parc et Damgan se caractérisent comme étant de petites communes littorales fortement urbanisées. Une part importante de leur territoire est occupée par de l'urbanisation, environ 25 et 30%, notamment en raison d'une extension de l'habitat récent (272 hectares sont en zones urbanisées (U) et 42 hectares en zones urbanisables (NA) à Damgan, 179 hectares en zone U et 38 hectares en NA au Tour du Parc). Sur ces communes, l'activité agricole est en retrait. A l'inverse, Surzur et Ambon sont des communes encore à dominante agricole et rurale marquée. Dans ces communes, les zones urbanisées représentent 4% de l'espace, et les zones urbanisables entre 1 et 2%. Les zones agricoles (A) sont très fortement présentes, de 55 à 61 % du territoire, ainsi que les zones naturelles (N), de 32 à 38%, dont 15 à 22% de zones Nds (protégées au titre de la loi littoral).

La commune de Sarzeau, quant à elle, est une commune littorale urbanisée comportant un secteur agricole non négligeable.